BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1031

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

409 559 895 RCS Montpellier.
GROUPE ALTER SERVICES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : ADNLR.
Capital : 141660.00 EUR.
Adresse : 34, Rue Patrice Lumumba, Zac de Garosud, 34070 Montpellier.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : DESPS Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Adresse du siège : 51 Chemin des Mèches, 94000 Créteil Capital : 10 000 € Numéro unique d'identification : 933 096 828 Lieu d'immatriculation : RCS CRETEIL Société absorbée : GROUPE ALTER SERVICES Sigle : ADNLR Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Zac de Garosud 34 Rue Patrice Lumumba, 34070 Montpellier Capital : 141 660 € Numéro unique d'identification : 409 559 895 Lieu d'immatriculation : RCS MONTPELLIER Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 3 623 074,89 € Passif : 185 447,06 € Rapport d'échange des droits sociaux : NEANT Montant prévu de la prime de fusion : L'estimation totale des actifs apportés par GROUPE ALTER SERVICES s'élève, conformément aux Comptes Arrêtés, à la somme de 3 623 074, 89 euros ; le passif estimé pris en charge par la Société Absorbante, au titre de la fusion conformément aux Comptes Arrêtés, à la somme de 185 447, 06 euros, soit un actif net apporté estimé à 3 437 627, 83 euros. Le montant d'actif net apporté définitif sera celui qui ressortira des comptes de clôture de GROUPE ALTER SERVICES établis au 30 septembre 2026 consécutivement à la réalisation de l'opération. La différence entre le montant définitif de l'actif net transmis à titre de fusion par GROUPE ALTER SERVICES au 30 septembre 2026, et la valeur des actions de GROUPE ALTER SERVICES dans les livres de la Société Absorbante au 30 septembre 2026, constituera un mali de fusion (si la différence est négative) ou un boni de fusion (si la différence est positive). Le mali ou le boni de fusion sera comptabilisé conformément à la réglementation comptable. Les Parties concernées donnent par conséquent tout pouvoir au Président de la Société Absorbante à l'effet de passer les écritures correspondantes. Date du projet commun de fusion : 03/08/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : -Dépôt en date du 04/08/2026, au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil pour la société absorbante, -Dépôt en date du 03/08/2026, au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier pour la société absorbée..